



8 novembre 2023

(23-7558)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: ORDONNANCE SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS CONNEXES
(CERTIFICATION DU RÉGIME D'OCTROI DE LICENCES POUR LES
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR) (AGENCE
IRLANDAISE DU DROIT D'AUTEUR), 2020
(S.I. N° 277 DE 2020)

Membre notifiant	IRLANDE
-------------------------	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Ordonnance sur le droit d'auteur et les droits connexes (certification du régime d'octroi de licences pour les établissements d'enseignement supérieur) (Agence irlandaise du droit d'auteur), 2020 (S.I. n° 277 de 2020)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_13379_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié <p>La présente Ordonnance, certifiée conformément à l'article 173 de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (CRRRA), prévoit de nouveaux régimes d'octroi de licences pour les établissements d'enseignement supérieur. Le nouveau régime d'octroi de licences était nécessaire suite aux modifications introduites à l'article 15 de la Loi de 2019 sur le droit d'auteur et autres dispositions relatives à la propriété intellectuelle, modifiant les articles 57, 57A et 57B de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes. Le régime d'octroi de licences permet aux établissements d'enseignement supérieur d'utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur à des fins éducatives. Les régimes d'octroi de licences sont gérés par l'Agence irlandaise du droit d'auteur (ICLA).</p>	
Langue(s) du texte notifié	Anglais

Entrée en vigueur	25 septembre 2020
Autre date	Publication par le pouvoir législatif ou exécutif: 30 juillet 2020

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	7 novembre 2023
Autres renseignements	<p>Un régime d'octroi de licences existait auparavant pour les établissements d'enseignement (S.I. n° 514 de 2002). Suite aux modifications importantes apportées à la Loi de 2019 sur le droit d'auteur et autres dispositions relatives à la propriété intellectuelle, le S.I. n'avait plus d'effet juridique et il est devenu nécessaire de créer de nouveaux régimes pour l'éducation. Le texte réglementaire a été remplacé par quatre S.I. individuels.</p> <p>Voir également IP/N/1/IRL/104. (Ordonnance de 2019 sur l'entrée en vigueur de la Loi de 2019 sur le droit d'auteur et autres dispositions relatives à la propriété intellectuelle (S.I. n° 586 de 2019))</p>
Organisme ou autorité responsable	<p>Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle) Department of Enterprise, Trade & Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi)</p> <p>trademarks@enterprise.gov.ie</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.